

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 8 février 2008

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° 2008-2-8-2

Service consulté

POLITIQUE : ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : FONCTIONNEMENT DES COLLEGES

SUBVENTIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES

Résumé : *Le présent rapport propose de verser, aux collèges concernés, la part employeur des contrats aidés pour la période de juillet 2006 à août 2007, au titre du transfert de compétences en matière d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, pour un montant total de 28 050,05€.*

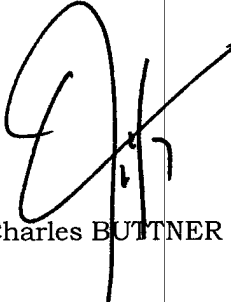
Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Département est compétent pour tous les agents non titulaires exerçant dans les domaines de l'accueil, de l'entretien de l'hébergement et de la restauration, qu'ils soient de droit public ou de droit privé. De ce fait, il doit assumer la charge financière des contrats en cours et des contrats futurs.

En ce qui concerne les emplois aidés, par délibérations de la Commission Permanente du 3 mars 2006 (rapport 8^{ème}/20-06) et du 19 mai 2006 (rapport 8^{ème}/40-06), vous avez autorisé le versement de la part employeur des contrats afférents aux collèges concernés, ainsi que le renouvellement de ces contrats par les établissements lorsque le besoin est clairement identifié.

Le présent rapport vous propose le reversement, aux collèges figurant en annexe au rapport, de la part employeur des contrats aidés pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, au titre de la période de juillet 2006 à août 2007. Le montant total de la dépense s'élève à 28 050,05€.

Les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65, nature 65511, fonction 221 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER

Service des Actions Educatives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 08 FÉVRIER 2008Fonctionnement des collèges
PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
COL04779	COLLEGE ALBERT SCHWEITZER - KAYSERSBERG Subvention de Fonctionnement - 2008	2 413,36
COL04777	COLLEGE ANNE FRANK ILLZACH Subvention de Fonctionnement - 2008	2 896,16
COL04781	COLLEGE BEL AIR 2 - MULHOUSE Subvention de Fonctionnement - 2008	1 301,35
COL04775	COLLEGE DE FORTSCHWIHR Subvention de Fonctionnement - 2008	216,89
COL04786	COLLEGE DE LA LARGUE - SEPPOIS-LE-BAS Subvention de Fonctionnement - 2008	1 301,35
COL04792	COLLEGE D'ILLFURTH Subvention de Fonctionnement - 2008	1 944,80
COL04785	COLLEGE D'OTTMARSHEIM Subvention de Fonctionnement - 2008	1 301,35
COL04780	COLLEGE EMILE ZOLA - KINGERSHEIM Subvention de Fonctionnement - 2008	1 008,87
COL04783	COLLEGE FREDERIC HARTMANN - MUNSTER Subvention de Fonctionnement - 2008	1 389,63
COL04784	COLLEGE GEORGES MARTELOT ORBEY Subvention de Fonctionnement - 2008	2 312,27
COL04788	COLLEGE GERARD DE NERVAL - VILLAGE-NEUF Subvention de Fonctionnement - 2008	2 738,67
COL04778	COLLEGE LAZARE DE SCHWENDI - INGERSHEIM Subvention de Fonctionnement - 2008	1 952,03
COL04790	COLLEGE MARCEL PAGNOL - WITTENHEIM Subvention de Fonctionnement - 2008	1 272,74
COL04787	COLLEGE REMY FAESCH - THANN Subvention de Fonctionnement - 2008	1 952,03
COL04789	COLLEGE ROBERT SCHUMAN - VOLGELSHEIM Subvention de Fonctionnement - 2008	2 974,29
COL04774	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER - ENSISHEIM Subvention de Fonctionnement - 2008	597,48
COL04782	COLLEGE WOLF - MULHOUSE Subvention de Fonctionnement - 2008	476,78

Total	28 050,05
-------	-----------